



ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'OUVERTURE

CONCOURS NATIONAUX ET EXAMENS PROFESSIONNELS DES PERSONNELS D'ENCADREMENT, PERSONNELS DES BIBLIOTHEQUES, PERSONNELS ADMINISTRATIFS / SOCIAUX/ SANTE - SESSION 2024

PHASE UNIQUE D'INSCRIPTION :

Les candidats s'inscrivent par Internet sur l'application Cyclades du mardi 3 octobre 2023, à 12 heures, au vendredi 9 novembre 2023 à 12 heures, heure de Paris.

1. Concours de recrutement ouverts :

- Attaché interne
- Inspecteurs d'académie-Inspecteurs pédagogiques régionaux (I.A-I.P.R.)
- Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN)
- Personnels de direction interne et 3^{ème} voie
- Médecins de l'éducation nationale – concours unique
- Conseillers techniques de service social (C.T.S.S. - concours interne)
- Bibliothécaires (concours externe et interne)
- Bibliothécaires (concours externe spécial, réservé aux titulaires d'un doctorat)
- Bibliothécaires assistants spécialisés de classe normale (concours externe et interne)
- Bibliothécaires assistants spécialisés de classe supérieure (concours externe et interne)
- Conservateurs des bibliothèques (concours externe et interne)
- Conservateurs des bibliothèques (concours externe spécial, réservé aux titulaires d'un doctorat)

2. Examens professionnels ouverts pour l'avancement au grade :

- Attaché principal d'administration (A.P.A.E.)
- Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (S.A.E.N.E.S.) de classe supérieure
- Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (S.A.E.N.E.S.) de classe exceptionnelle
- Bibliothécaires assistants spécialisés de classe supérieure
- Bibliothécaires assistants spécialisés de classe exceptionnelle
- Bibliothécaires hors classe

3. modalités d'inscription :

Les inscriptions se font sur internet

- **Personnels d'encadrement**
<https://www.education.gouv.fr/les-concours-des-personnels-d-encadrement-9947>
- **Personnels administratifs, sociaux et de santé et examens professionnels**
<https://www.education.gouv.fr/concours-administratifs-sociaux-et-de-sante-7373>
- **Personnels des bibliothèques**
<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24793/recrutements-de-personnels-des-bibliotheques.html>

4. Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés au :

Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand,
Division des Examens et Concours,
Bureau des Concours Administratifs
Tél : 04.73.99.34.48 / 04.73.99.34.96
concours.administratifs@ac-clermont.fr

Les conditions d'accès aux différents concours ou examens professionnels sont consultables à la rubrique « Guide concours » :

- du ministère de l'éducation nationale : www.education.gouv.fr, rubrique : concours, emplois et carrières,
- du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr; rubrique : Ressources humaines puis concours, emplois et carrières.

5. Remarque :

L'inscription à un concours est un acte personnel. Il est impératif que les candidats effectuent eux-mêmes cette opération.

Avant de procéder à leur inscription, les candidats doivent vérifier qu'ils remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique et toutes les conditions requises par la réglementation des concours/examens professionnels choisis.

L'attention des candidats est tout particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.